



Assemblée des Français de l'étranger

27^{ème} Session - Octobre 2017

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Président : Geoffrey PARTY
Vice-président : Cécile LAVERGNE

MEMBRES ÉLUS

M. BERTE Jean-François
M. CHATEAU Alexandre
M. DELCROIX Jean-Luc
M. HASNAOUI Fwad
Mme HIRSH Nicole
M. LEPELIER Henri
M. MAINGUY Jean-Louis
Mme MARTIN Catya
M. OUEDRAOGO Ousmane

La session d'octobre 2017 de l'Assemblée des Français de l'étranger a été marquée par la visite du Président de la République, une première. Le Président a souligné, dans son discours, l'importance de la sécurité de nos compatriotes. Cette déclaration nous encourageant dans notre travail au sein de la commission.

La commission a saisi l'opportunité de cette session de transition, avec l'élection d'un nouveau président et d'une vice-présidente, pour faire un point, d'une part, sur les trois années écoulées, les travaux menés et les résultats, et d'autre part pour réfléchir à une nouvelle méthodologie de travail pour les trois années à venir.

Il a été décidé ce qui suit :

Durant l'intercession, un bilan de l'ensemble des travaux menés les années écoulées sera lancé et un point de situation sur le statut du « livret de sécurité » qui devrait se trouver dans les ambassades sera réalisé par les membres de la commission.

La commission a également décidé de suivre neuf axes de travail pour les mois à venir, répartis entre ses membres. On y retrouve trois thématiques : *sécurité d'urgence, prévention et réparation des préjudices*.

Des groupes de travail mis en place au sein de la commission ont pour mission de les approfondir afin de présenter à l'Assemblée des propositions concrètes.

Pour cette session, la *commission de la Sécurité des personnes et des Biens* a reçu deux intervenants, Monsieur Hassan Zemat, conseiller sécurité de l'AEFE et Monsieur Patrice Paoli, directeur du centre de crise et soutien du ministère des Affaires étrangères et son équipe.



Commission de la Sécurité des personnes et des biens

Sécurité des établissements français de l'étranger

Audition de M. Hassan Zemat, conseiller *Sécurité-Sureté* de l'AEFE, militaire détaché et nommé, conseiller sécurité à l'AEFE en juillet 2016. Une dotation exceptionnelle de 14,7 millions d'euros a été allouée l'année dernière pour mener à bien cette mission.

Les conseillers AFE, membres de la commission Sécurité, se réjouissent de cette nomination qu'ils avaient suggérée antérieurement

M. Zemat nous a fait un bilan et annoncé les perspectives dans le cadre de la prévention et la protection des établissements scolaires du réseau AEFE. L'AEFE veille à réduire les disparités de niveau de mise en sécurité des établissements tous statuts confondus.

Dans un contexte sécuritaire marqué par une menace terroriste élevée et durable, il faut noter que :

- Les groupes armés terroristes (GAT) conservent la volonté et les capacités de réaliser des opérations terroristes y compris en dehors de l'arc de crise.
- Les établissements du réseau sont considérés comme des établissements « français » or la France est aujourd'hui une cible prioritaire pour les GAT.
- La présence d'enfants de *notables* dans certains établissements de l'AEFE en fait des zones susceptibles d'être visées par les GAT opposés aux régimes locaux.

De ce fait, et en l'absence d'un plan de sécurisation, les établissements scolaires de l'AEFE peuvent apparaître comme des cibles molles.

Des mesures ont donc été prises sur instruction conjointe du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'Intérieur le 12 avril 2017, relatives à la sécurité et la gestion de crise et applicables dans les écoles et les établissements scolaires :

- Les voyages scolaires sont autorisés, dans le strict respect des consignes de sécurité.
- Effort sur la rentrée scolaire
- Exigence d'une approche partenariale
- Élaboration d'un PPMS « attentat-intrusion » et désignation d'un référent sûreté
- Des guides pour accompagner la communauté éducative et des fiches pratiques
- Mise en place des modules de formation premier secours

~~~~~

---

## **Les axes d'effort : Anticipation / Audit / Conseil et accompagnement / Formation**

---

### **Anticipation**

---

- Coordination de la chaîne sécurité : conventions, protocoles
- Mise en place d'outils de pilotage : Projets numériques, désignation référents
- Développement de la capacité de résilience : refonte vademecum, approche globale

### **Audit**

---

- Contrôle de la mise en sécurité du réseau de l'AEFE : Une trentaine de missions
- Suivi des chantiers de sécurisation : une quinzaine d'opérations

### **Conseil/ Accompagnement**

---

- Accompagnement des établissements dans la mise en œuvre des mesures de protection
- Plans de mise en sûreté (PPMS) : conseils et suivi

### **Formation**

---

- Sécurité et Sûreté : séminaire, stage sécurité-sûreté, stage risque en opérations
- Prévention et gestion de crise

Une tendance à la hausse des mesures de protection :

- Un budget sécurité appelé à être pérennisé qui s'inscrit dans un plan quinquennal de mise en sécurité des établissements du réseau tous statuts confondus
- Des actions de formation renforcées pour toutes les zones et tous les publics
- Renforcement des compétences et des équipes en matière de Sécurité

---

+++++

---

## **Commission de la Sécurité des personnes et des biens**

---

### **Actualité du Centre de crise et de soutien**

---

**Audition de M. Patrice Paoli**, directeur du *Centre de crise et de soutien* (CdCS), accompagné de Mme M. Flavier, adjointe chef du centre de situation, de Mme M. Jacquemart, conseillère chargée de la communication-relations extérieures et Mme N. Amraoui, chargée de mission formation et du retour d'expérience.

M. Paoli a entamé son intervention sur le concept de **généralisation du risque** désormais devenu une constante dans la politique du CdCS, autant la diversité des crises le concernant, lui impose une gestion très spécialisée.

En effet, au regard de la multitude et la diversité des situations, on peut considérer qu'aucune zone au monde ne peut aujourd'hui être épargnée (attentats, cataclysmes naturels, risques industriels, pandémies, etc.). Il n'y a donc plus de zone sans risque et le CdCS se trouve très fréquemment en situation de mobilisation extrême.

**Le concours et l'expertise du CdCS à la CIAV** (Cellule interministérielle d'aide aux victimes) a, sous la tutelle du premier ministre, été confirmée suite aux événements survenus au courant de cette année (attentats, cataclysmes, etc.) sur le territoire national et à travers le monde.

C'est la raison pour laquelle la CIAV sera très probablement pérennisée. Pour rappel, le CdCS est aussi sollicité pour les crises en France (attentats et cataclysmes comme aux Antilles par exemple).

Grace à des crédits supplémentaires, le CdCS a développé son **pole formation** et a procédé à des missions notamment à Moscou (poste d'appui régional) pour des interventions telles qu'au Népal (avril 2015) ou à Bangkok où 700 000 Français sont annuellement de passage, etc.

En matière de **retour d'expérience**, le CdCS travaille en interne sur ses propres méthodes et associe le partage d'expérience avec les ambassades. Le directeur souligne être favorable à toute proposition de thématique émanant de l'AFE.

Le CdCS développe des partenariats avec les entreprises du voyage, de sécurité, les entreprises françaises opérant à l'étranger et avec des opérateurs publics tels que l'AFD, les ONG, etc.

Il procède régulièrement à des missions pour revoir et mettre à jour l'ensemble des dispositifs de sécurité dans certains pays. A cet effet, certains pays comme l'Iran sollicitent la France pour bénéficier de son savoir-faire en matière d'aide aux victimes, de gestion de crise et de retour d'expérience via le CdCS.

Une augmentation du budget de fonctionnement a permis d'élargir le champ d'actions et de compétences du CdCS et a permis en 2017, l'organisation de missions sur site et un nouveau département a été créé pour la **prévention des risques** et pour cause : des missions ont été menées juste avant certaines crises (par exemple, au Gabon, la mission du conseiller du CdCS a permis de mettre en place un centre d'accueil et une cellule d'écoute ayant été très efficaces à posteriori, attentats à Bamako, à Ouagadougou, etc.)

Par tradition consulaire, le concept d'assistance aux victimes implique une spécialisation de certains métiers qu'on ne trouve nul par ailleurs. Il convient à cet effet de professionnaliser certaines compétences très particulières, notamment lors de situations critiques après des cataclysmes naturels comme les derniers cyclones (IRMA et MARIA).

Le CdCS est devenu « l'urgentiste de l'aide aux victimes ». À titre d'exemple, deux agents du CdCS sont actuellement présents en *République dominicaine* pour soulager l'ambassade, retrouver des personnes disparues et accueillir du fret humanitaire.

Le site Internet « **Ariane** » est de plus en plus utilisé (530 000 inscrits et 234 messages d'alerte diffusés en 2017). Il est aussi de plus en plus reconnu par les opérateurs du tourisme et certains de leurs liens, connectent automatiquement l'application « Ariane » aux utilisateurs désirant voyager ou acheter un titre de transport. Il permet aujourd'hui de connaître en temps réel, le nombre de Français dans une zone à évacuer ou à rapatrier.

Le CdCS incite les opérateurs du tourisme à en faire la publicité et procède à des publications dans des guides comme *Le Guide du routard*, auprès des compagnies aériennes, des assureurs, des entreprises ayant des employés en expatriation. Il s'agit aussi de cerner certaines catégories de voyageurs, notamment les groupes scolaires qui ne font pas toujours leur déclaration sur « Ariane ».

**Nouveautés** : Les fiches « conseils aux voyageurs » sont certifiées ISO 9001 et systématiquement mises à jour (1192 révisions). Certains pays interviennent pour le changement d'informations sur la couleur des zones (vert, jaune, rouge) mais le CdCS tient à l'indépendance et à la fiabilité de ses sources en corrélation avec la réalité des situations sans les dramatiser (lignes aériennes de certaines compagnies, etc.) dans l'intérêt de la sécurité des ressortissants Français.

Le directeur du CdCS nous a informé de la réflexion menée actuellement autour de la prise en charge des victimes françaises d'agressions sexuelles à l'étranger.

### **Attentats de Barcelone : retour d'expérience**

---

Le Directeur du CdCS souligne la bonne mobilisation de l'ambassade et des consulats de France en Espagne. Une antenne du CdCS a été mise en place localement pour gérer la crise. Compte tenu des résultats satisfaisants obtenus, cette pratique est appelée à être systématisée.

Il considère que les autorités espagnoles qu'il décrit comme de très bons partenaires, ont très bien géré la crise (3 jours pour boucler l'affaire...).

**Assemblée des Français de l'Étranger  
27ème session  
2-6 octobre 2017**

4 octobre 2017

### **COMMISSION de la SECURITE**

#### **Résolution :**

#### **Objet: Vote électronique sécurisé**

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

#### **VU :**

- l'article L. 330- 14 du code électoral s'agissant des élections législatives,
- l'article 22 de la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 pour les élections consulaires.

rendant obligatoire la tenue d'un vote électronique.

#### **CONSIDERANT :**

- L'importance de ce vote sécurisé pour les électeurs éloignés des bureaux de vote ;
- L'échec de l'appel d'offres de 2016 prévoyant la mise en place d'une solution technique viable pour les élections législatives de mai/juin 2017 ;

- Le manque d'informations tout le long du processus de conception envers les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger rendant la décision d'annulation du vote en 2017 une surprise générale malgré les interpellations auprès de l'administration notamment lors de la session d'octobre 2016 ;
- Le nombre très faible d'opérateurs économiques capables de satisfaire à un cahier des charges sur le sujet et le nombre encore plus restreint capable de réaliser un système efficient ;
- Le caractère régalien que constitue le vote, véritable cœur de la démocratie représentative, et qu'il est difficile de déléguer à une entreprise privée ;
- L'engagement pris par le Président de la République dans son discours devant l'Assemblée des Français de l'étranger le 2 octobre 2017 d'obtenir une solution opérationnelle et sécurisée à court terme;

**DEMANDE :**

- La communication du rapport final du Bureau de vote électronique (BVE) à la Commission de la Sécurité et Protection des personnes et des biens suite à l'annulation du vote électronique prise en mars 2017,
- La présence, pour un point d'étape, d'un représentant de la DFAE en charge du dossier devant la Commission de la Sécurité et Protection des personnes et des biens, à chaque session de l'AFE,
- La présence d'un membre de la Commission des Lois pour les aspects juridiques et d'un membre de la Commission de la sécurité pour les aspects de sécurité numérique au BVE
- La réappropriation par l'Etat du développement informatique de l'application en interne sans délégation à une entreprise privée hors compétence hyper spécifique ou audit externe.

| Résultat                 | Adoption en Commission | Adoption en Séance |
|--------------------------|------------------------|--------------------|
| Unanimité                | x                      |                    |
| Nombre de voix « pour »  |                        |                    |
| Nombre de voix «contre » |                        |                    |
| Nombre d'abstentions     |                        |                    |

**Objet : Prévention et protection des établissements scolaires du réseau AEFE**

**Considérant :**

- l'importance du nombre de sites et d'établissements scolaires à l'étranger
- le contexte sécuritaire international marqué par des menaces élevées et durables plaçant la France comme cible prioritaire d'attaques terroristes
- que les risques sécuritaires ne se limitent pas à la menace terroriste
- la prise en compte d'une dotation exceptionnelle de 14,7 millions d'euros au budget de l'AEFE en 2016
- que l'action entreprise depuis 2016 avec la création d'un poste de Conseiller Sécurité au sein de l'AEFE doit s'inscrire dans la durée
- l'importance du travail à mener dans ce domaine

## DEMANDE

**-la pérennisation de cette dotation par une ligne budgétaire complémentaire et spécifique en dehors du budget déjà alloué à l'AEFE**

**-le renforcement de moyens humains et matériels dans le but de former une réelle équipe sécurité pluridisciplinaire**

**-que les conseillers consulaires soient systématiquement informés par le Poste diplomatique des visites du Conseiller Sécurité de l'AEFE et qu'à cette occasion, un Conseil Consulaire en format Sécurité soit convoqué**

**-la transmission aux Conseillers Consulaires par le Poste diplomatique des rapports d'audit résultant des visites du conseiller Sécurité de l'AEFE**

| <b>Résultat</b>          | <b>Adoption en Commission</b> | <b>Adoption en Séance</b> |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Unanimité                | x                             |                           |
| Nombre de voix « pour »  |                               |                           |
| Nombre de voix «contre » |                               |                           |
| Nombre d'abstentions     |                               |                           |